

1^{er} atelier francophone de lutte contre le spam

Rabat les 21 et 22 mars 2006

Organisé par :

la Direction du développement des médias (France)
l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (Maroc)
l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (Francophonie)
et le Service public fédéral économie, PME, classes moyennes et énergie (Belgique)

Synthèse des travaux et conclusions

Pour la première fois dans l'histoire de la lutte antispam, les autorités et acteurs privés de 20 pays de l'Afrique francophone se sont réunis pour étudier le phénomène du spam et les méthodes à mettre en œuvre pour s'en protéger.

Après une journée consacrée à la connaissance du phénomène et ses conséquences sur l'économie et le développement de la société de l'information dans les pays concernés, six ateliers ont été consacrés au travail sur la protection du consommateur, les failles informatiques utilisées par les spammeurs, côté utilisateur et côté administrateur, la conception de la réglementation, le partage d'informations et la sécurité des échanges informatiques.

Au terme de ces travaux, les représentants des pays participants :

1. saluent avec enthousiasme et unanimité l'utilité d'une telle action de coopération nord-sud qui représente une mise en œuvre concrète des recommandations du SMSI et qu'il conviendra de renouveler pour que leurs pays ne soient pas victimes d'une "fracture de la sécurité numérique" ;
2. réaffirment la nécessité de la mise en œuvre d'une stratégie globale de lutte antispam au niveau régional, interrégional et international, et feront tous leurs efforts pour qu'une telle stratégie voit le jour ;
3. réaffirment l'urgence pour chacun de leur pays de mettre en œuvre une stratégie nationale de lutte antispam et plus généralement de sécurité de leurs systèmes d'information ;
4. déclarent qu'une telle stratégie doit inclure les actions nécessaires en termes de réglementation, de sensibilisation des usagers privés comme professionnels, de concertation entre les pouvoirs publics et le secteur privé ;
5. décident d'identifier dans chacun de leur pays un "point de contact" spécifiquement chargé de suivre les actions antispam nécessaires ;
6. décident d'ouvrir avant la fin de l'année 2006 un site de ressources communes antispam dont la définition est confiée à un groupe de pilotage qui réunit, autour des organisateurs de la conférence, la Mauritanie, le Sénégal, la Tunisie, le Gabon, le Mali et le Maroc ;
7. décident de se doter d'une "boîte à outils antispam" librement mise à disposition et comprenant :
 - **pour les usagers, dans un délai de 2 mois, une page web "modèle" destinée à donner aux usagers les informations et conseils essentiels sur les outils antispam librement accessibles.** Cette page sera rédigée par les organisateurs et experts de la conférence puis soumise à révision et mise à disposition des participants. Les autorités et fournisseurs d'accès participant à la conférence ont pris l'engagement de largement diffuser cette page sur leurs sites web respectifs dès sa publication ;

- **pour les administrateurs réseaux, dans un délai de 6 mois, une distribution comprenant les outils antispam disponibles en logiciel libre pré-paramétrés**, associée à la mise en œuvre d'un support technique. Des contacts seront pris avec les industriels concernés pour la mise en œuvre de cette distribution ;
- **dans un délai de 10 mois, une distribution du logiciel de signalement "Signal Spam"** actuellement mis en œuvre par la France, destiné à être opérationnel dans le courant de l'année 2006, qui sera proposé aux autorités concernées.